

CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP**MATERIELS CANDIDATS****SESSION 2026****SECTION : ECONOMIE ET GESTION****OPTION B : COMPTABILITÉ ET FINANCE**

Code fiche FSEDE8010F

| EPREUVE NUMERO | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIELS CANDIDATS |
|---|--|---|
| 1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours. | Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve comporte 2 parties : a) réponse à une série de questions dans le domaine juridique et dans le domaine économique b) réponse à une question de management L'épreuve peut être commune à plusieurs options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| 2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours. | Epreuve disciplinaire appliquée | - Calculatrice électronique autorisée conformément aux dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 parue au BOEN du 29 juillet 2021. - Liste des comptes du plan comptable, à l'exclusion de toute autre information et non annotée. - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

